



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 68158

## Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la violation des droits de l'homme en Colombie. Outre l'enlèvement de nombreuses personnalités, dont la candidate à l'élection présidentielle Ingrid Bétancourt, la Colombie connaît de multiples violations des droits de l'homme dans les « zones humanitaires de refuge » créées par les communautés vivant dans les bassins du Jiguiamiando et du Curvarado (Choco). La commission justice et paix qui y défend les habitants est victime de pressions (menaces de mort, enlèvements). Elle lui demande quelle est la position de la France sur ce sujet et quelles initiatives elle peut prendre pour que la sécurité soit garantie aux habitants, conformément à la position de la cour interaméricaine des droits de l'homme.

## Texte de la réponse

Le gouvernement français suit avec la plus grande attention la situation humanitaire en Colombie. Au sein des instances multilatérales appropriées et dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, la France exprime sans relâche son attachement au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Elle est bien consciente de la situation des communautés vivant dans les bassins de Jiguiamiando et de Curvarado. Ces populations afro-colombiennes, installées notamment dans le département du Choco, sont souvent victimes de déplacements forcés et d'autres exactions. Les déclarations de Londres du 10 juillet 2003 et de Carthagène du 3 février 2005, signées par les principaux partenaires de la Colombie, dont la France, conditionnent l'appui apporté à la politique de restauration de l'autorité de l'État menée par le président Uribe au respect des droits de l'homme. Cette position est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment dans les conclusions du Conseil des 26 janvier et 13 décembre 2004 sur la Colombie ainsi que lors de la 61<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, qui s'est tenue au printemps à Genève.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Paulette Guinchard](#)

**Circonscription :** Doubs (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68158

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6167

**Réponse publiée le :** 27 septembre 2005, page 8925